

DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL n°04-2024

du 01 février 2024

**Interdiction temporaire d'utiliser les terrains de sport
pour la pratique de toutes les activités sportives
du vendredi 02 février 2024 au lundi 05 février 2024**

Le maire de la commune de Vallenay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le terrain de sport est impraticable en raison des conditions atmosphériques et qu'il y a lieu d'interdire leur utilisation pour la pratique de toutes activités sportives.

ARRETE :

Article 1^{er} : Le terrain de sport (terrain de foot) sera interdit pour la pratique de toutes activités sportives du vendredi 02 février 2024 au lundi 05 février 2024 inclus.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le préfet du Cher
- Madame la présidente de l'Association Sportive de Bigny-Vallenay (A.S.B.V.) Football
- District du Cher de football

**Fait à Vallenay,
Le 01 février 2024
Le Maire,
Marina DUPUY**

